

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2013

REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE - (N° 1129)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 60

présenté par

Mme Schmid, M. Marsaud, M. Mariani, M. Darmanin et M. Frédéric Lefebvre

ARTICLE 29 QUATER

Supprimer les alinéas 1 et 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement sur l'article 29 *vicies*.